



Informer & transmettre

87 élus et parlementaires lancent l'Appel du Grand Delta 2024

Le 4 novembre, présidentes de région et de départements, présidents d'intercommunalités, maires, députés, sénateurs, députés européens, conseillers départementaux et régionaux des Bouches-du-Rhône et du Gard se sont réunis ou étaient représentés au siège du SYMADREM.



Le SYMADREM dans sa version interrégionale a célébré le 1^{er} janvier dernier ses 20 ans : vingt années de gestion solidaire des crues du Rhône entre les rives gardoise et bucco-rhodanienne ; de vision partagée avec l'État et les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'initiative du plan Rhône en 2005. Ce plan est également soutenu par les départements des Bouches-du-Rhône et du Gard et l'ensemble des communes et intercommunalités du territoire.

Alors que nous nous trouvons aujourd'hui à la moitié du chemin, l'État remet en cause la protection des habitants de la Camargue gardoise et de la Camargue insulaire. Après quinze années d'études et d'instruction réglementaire, un remaniement du projet de confortement des digues du Petit Rhône nous a été ainsi demandé. Cette remise en cause des objectifs de protection est incompréhensible et inacceptable. Cette lettre revient sur l'Appel du Grand Delta lancé par les élus et parlementaires du territoire pour demander à l'État d'honorer ses engagements. Elle présente également le projet pour le Petit Rhône tel qu'imaginé par l'État et le SYMADREM. Enfin, elle revient sur les autres opérations qui seront réalisées dans le cadre du CPIER Rhône-Saône 2021-2027.

Je vous souhaite une bonne lecture.



Pierre Raviol
Président du SYMADREM

Cette réunion s'est tenue pour soutenir la décision des élus du SYMADREM, de refuser la remise en cause par l'État des travaux du plan Rhône prévus sur le Petit Rhône et signer l'Appel du Grand Delta 2024, 20 ans après le premier appel, lancé par Michel Vauzelle, Georges Frêche et Jean-Jacques Queyranne, à l'origine du plan Rhône.

Depuis 2007, le plan Rhône a été un dispositif financier de lutte contre les inondations qui n'a cessé de prouver son efficacité. Il a permis au SYMADREM de réaliser 225 millions d'euros d'investissements sur les digues fluviales depuis le barrage de Vallabrègues jusqu'en aval du centre-ville d'Arles, soit au total 73 km de digues sécurisées. Ces travaux d'ampleur permettent de garantir la protection de 70 000 personnes pour une crue équivalente à celle de 2003. Elles n'étaient que 15 000 à l'être, avant les opérations mises en œuvre par le SYMADREM.

C'est aujourd'hui le projet de protection contre les inondations le long du Petit Rhône qui est au cœur des préoccupations. Pourtant sur ce bras du fleuve, de nombreuses fragilités dans les ouvrages ont été confirmées par les brèches observées ces 30 dernières années. L'État envisage de revoir à la baisse l'ampleur des travaux prévus. Un revirement qui met en colère les élus locaux. En effet, dans un courrier signé de la main des préfets des Bouches-du-Rhône et du Gard reçu pendant l'été, il a été demandé au SYMADREM de

raccourcir de manière significative le linéaire de digues à renforcer, passant ainsi de 56 à 15 kilomètres. Cette révision substantielle réduirait considérablement le nombre de personnes protégées. Le projet initial doit améliorer la situation de 30 000 personnes face aux inondations, alors que cette nouvelle proposition n'en protégerait plus que 12 000. Autre changement notable, l'État propose des déversements sur les digues pour des crues de 7 ans, alors que le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) en conformité avec les objectifs du plan Rhône a arrêté le principe de déversement tous les 40 à 50 ans. Les élus locaux dénoncent un manque de considération pour les populations concernées en aval du delta. En lançant ce nouvel Appel du Grand Delta, les élus et les parlementaires du territoire rappellent que le plan Rhône a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, avec un principe de solidarité amont-aval et de solidarité entre les rives du Rhône. Les signataires prient l'État de revenir sur sa décision et de ne pas sous-estimer le risque en aval d'Arles, en poursuivant sa politique solidaire de prévention des inondations.



Retrouvez l'Appel
du Grand Delta 2024





Construire & préserver

Un projet de sécurisation qui respecte l'équilibre agricole et environnemental de la Camargue

Les travaux de renforcement des digues du Petit Rhône, rives gauche et droite, font partie du plan Rhône et sont rendus nécessaires par la fragilité actuelle des ouvrages. Ces digues n'ont pas bénéficié de travaux de confortement depuis leur création, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Différentes brèches avaient vu le jour le long de ce bras, lors des crues de 1993, 1994, 2002 et la crue de 2003 avec des débits à Beaucaire/Tarascon de respectivement 9300, 10200, 9500 et 11500 m³/s. Si aucune brèche majeure n'a été déplorée depuis décembre 2003, c'est uniquement parce que le fleuve n'a pas dépassé les 8300 m³/s, depuis cette date. Lors de la crue de novembre 2016 d'un débit de 8280 m³/s une petite brèche s'est formée, contre toute attente, en aval du Petit Rhône rive gauche au droit du Mas de Ventabren confirmant une nouvelle fois la fragilité de ces ouvrages séculaires.

En l'état actuel, le risque de rupture de digue du Petit Rhône est de 60 à 90% pour une crue d'un débit de 9500 m³/s. Mais ce risque passe à plus de 90% dès 10500 m³/s.

Les digues du Petit Rhône ont, par ailleurs, la particularité d'avoir été construites très proches du fleuve. Elles sont bordées d'enjeux environnementaux et sont exposées au risque d'affouillement de berges par le fleuve.

Pour éviter la destruction d'enjeux environnementaux et assurer la protection des 30000 habitants de la Camargue, il est prévu de démonter les digues actuelles et de les reconstruire en recul du fleuve. Dans l'espace libéré, les marges alluviales seront restaurées et la ripisylve sera consolidée pour disposer d'une trame verte. Mais avant d'entériner cette solution, huit autres scénarii ont été imaginés dont trois ont été sérieusement envisagés.



Une érosion importante de la digue a été constatée en novembre 2024, nécessitant une intervention d'urgence.



La brèche de Claire Farine en 2003 a inondé une grande partie de la Camargue gardoise. ©SYMADREM



Comment a-t-on choisi le décorsetage limité ?

La 1^{re} solution projetée était le confortement en place des digues, mais elle a vite été abandonnée. Conforter les digues existantes aurait nécessité d'élargir les ouvrages et de renforcer les berges du Petit Rhône avec des enrochements. Ces travaux auraient été écologiquement désastreux en supprimant la ripisylve le long du fleuve et auraient entraîné un surcoût estimé à 24 millions d'euros. Le décorsetage large a été la 2^e solution abandonnée. Puisqu'il n'était pas possible de conforter les digues en place, leur démontage et leur reconstruction en recul sont apparus comme la meilleure option pour assurer la durabilité des ouvrages pour le siècle à venir. Le décorsetage dit « large » prévoyait un recul des digues de plusieurs kilomètres. Mais cette solution, dont l'objectif initial était d'abaisser suffisamment les lignes d'eau en crue pour éviter des surverses en amont d'Arles jusqu'à la crue millénaire du fleuve, n'a pas obtenu les résultats escomptés. En outre, ce décorsetage large ne protégeait plus l'ensemble des habitations et notamment les mas historiques situés aux abords du Petit Rhône. Il impactait également plus de 3000 ha de terres agricoles, ce qui a été jugé trop important pour le territoire.

La 3^e solution était le décorsetage limité. Son tracé réussit à intégrer les contraintes réglementaires, hydrauliques, environnementales, économiques et agricoles. Il permet d'éviter la destruction des enjeux environnementaux tout en limitant son empiètement sur les terres agricoles. L'éloignement des digues supprime les risques d'afouillement et redonne un espace de mobilité au fleuve. L'empreinte carbone du chantier reste limitée grâce à la réutilisation sur place des terres situées dans l'espace libéré au fleuve pour reconstruire et élargir les digues. Le projet prévoit des mesures environnementales réglementaires, implantées dans les casiers d'emprunts. Des mesures de valorisation écologique comme la consolidation de la ripisylve sur plusieurs dizaines de kilomètres et la restauration de sept anciens bras du Petit Rhône sont prévues. Le décorsetage limité respecte ainsi les équilibres économiques et environnementaux. Il prend en compte l'ensemble des contraintes qui s'imposent à lui. Il protège durablement les populations alentours, la biodiversité et les activités économiques en Camargue.



- Dignes actuelles
- Dignes futures :
- - - - - Tronçon résistant à la surverse
- Ripisylve existante
- Restauration/création de ripisylve (plantation ou reconquête spontanée)
- Restauration/création de zone humide (lîne, roselière, mare...)
- Milieu visé de type pâture ou prairie
- Milieu visé de type friche ou fourré
- Milieu visé de type agriculture biologique ou raisonnée

Diminuer le risque

Après les travaux prévus sur le Petit Rhône une crue équivalente à celle de 2003 engendrera le déversement d'un volume estimé à 6 millions de m³ sur chacune des rives pendant seulement 24 h. Pour rappel, les brèches de Claire-Farine et Petit Argence, survenues sur le Petit Rhône cette année-là, avaient engendré le déversement de 210 millions de m³ et il avait fallu attendre plus de trois mois avant que l'eau ne s'évacue en totalité.



Pour en savoir plus
Livret Projet Petit Rhône



Fiche travaux

Les digues à conforter

- En rive gauche : du pont suspendu de Fourques à Albaron ;
- En rive droite : 8 km en aval de Fourques et de l'écluse de Saint-Gilles à Sylvéréal ;
- **56 km au total.**

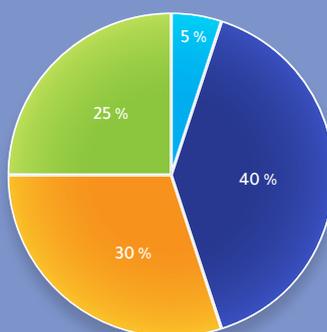
Les particularités du projet

- le recul des digues pour que le fleuve s'étende lors des crues ;
- la réalisation de 4 tronçons résistants à la surverse, dont 3 calés à la crue cinquantennale et un à la crue décennale ;
- la restauration de la ripisylve pour améliorer la protection des ouvrages ;
- la création de 7 lînes au droit d'anciens bras du fleuve pour atteindre un bon potentiel écologique du Petit Rhône.

Le financement de l'opération

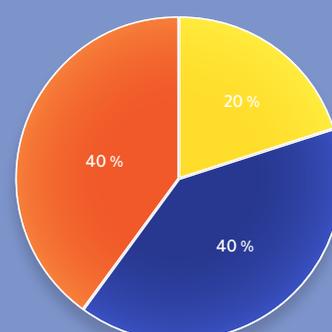
- 127 millions d'euros HT pour la partie digues ;
- 20 millions pour la partie valorisation écologique : pour la valorisation écologique, le plan de financement n'est pas encore abouti mais il devrait réunir l'Agence de l'eau, la Compagnie Nationale du Rhône et l'Union européenne.

Financement des digues rive gauche



- État
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Département des Bouches-du-Rhône

Financement des digues rive droite



- Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette - ACCM
- Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée
- Départemental du Gard





Construire & préserver

80 % de la population protégée contre les inondations à l'horizon 2027



Le Contrat de Plan Interrégional État-Régions (CPIER) de la troisième période du plan Rhône-Saône prévoit les engagements financiers en faveur du développement du Rhône sur la période 2021-2027. Ce 3^e CPIER, s'il est mené à termes (cf. encart Appel du Grand Delta 2024) permettra à plus de 90 % de la population résidant dans le delta du Rhône d'obtenir la garantie d'être protégée pour une crue type 2003 d'un débit de 11 500 m³/s et à plus de 80 % de la population pour la crue de référence d'un débit de 12 500 m³/s. En sus du Petit Rhône, deux autres opérations majeures sont présentées.

Diminuer les risques sur le Grand Rhône aval

Le renforcement des digues du grand Rhône de Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône est rendu nécessaire afin de sécuriser ces zones urbanisées habitées par 10 000 personnes. Sans travaux, le risque qu'il y ait une inondation à Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône est de 40 % en cas de crue d'un débit de 9 500 m³/s. Ce pourcentage passe à 90 % pour une crue de 10 500 m³/s, dont la période de retour est tous les 40 ans.

Pour assurer une meilleure protection, des travaux seront menés pour réhausser les digues à la côte millénaire (14 160 m³/s) au droit des zones à enjeux, reculer les digues de plusieurs dizaines de mètres lorsque cela est possible, aménager deux tronçons de digues résistantes à la surverse et ajouter une protection au droit du centre-ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône. D'un point de vue technique, le renforcement de ces digues est complexe. Par exemple, la nouvelle digue de

Salin-de-Giraud jusqu'à la Palissade accueillera une route et une piste cyclable grâce à son élargissement. Elle pourrait être constituée en sol-chaux. Cette innovation testée lors de l'opération Digue 2020, permet une meilleure résistance à l'affouillement et à la surverse de la digue.

Le coût total de cette opération est estimé à 30 millions d'euros HT. Les travaux devraient commencer début d'année 2026 et durer deux ans. Le financement est assuré à 40 % par l'État, 30 % par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 25 % par le département des Bouches-du-Rhône et 5 % par la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM).

Améliorer le ressuyage en Camargue insulaire

La réhabilitation du pertuis de la Fourcade aura lieu en 2025. Cet ouvrage de ressuyage stratégique, situé à l'extrémité Est du village des Saintes-Maries-de-la-Mer, est le principal exutoire gravitaire pour évacuer les eaux

en cas d'inondation de l'île de Camargue. Afin d'améliorer le ressuyage par le Vaccarès et les étangs annexes, il est prévu le doublement de sa capacité. La réalisation d'une passe à poissons et d'une passe à anguilles sont également prévues pour assurer la continuité écologique entre les étangs et la mer. L'enquête publique s'est déroulée du 16 décembre 2024 au 16 janvier 2025.

Le montant total des travaux s'élève à 4 164 048 € HT et se sépare en deux plans de financement distincts. La partie ressuyage des inondations s'élève à 3 614 686 € HT, financée par l'État à hauteur de 40 %, par l'Union européenne à 30 %, le département des Bouches-du-Rhône à 25 % et la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM) à 5 %. La partie continuité écologique s'élève à 531 362 € HT. Les travaux sont financés par l'Agence de l'eau à 50 %, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à 30 % et le département des Bouches-du-Rhône à 20 %. D'autres projets de ressuyage sont également prévus sur le pertuis de la Comtesse et au nord du Vaccarès.



Directeur de la publication : Pierre Raviol
Rédacteur en chef : Thibaut Mallet
Rédaction : Laura Marre-Cast
Photos : SYMADREM
Imprimeur : La première impression
Réalisation : Sept Lieux communication
ISSN : 2105 - 3324

SYMADREM
1182, chemin de Fourchon VC 33 - 13200 ARLES
Tél. 04 90 49 98 07
symadrem@symadrem.fr
www.symadrem.fr